

Affaire cofidis et intrum justicia

Par celena, le 03/04/2013 à 09:16

bonjour

il y a 6 mois j'ai reçu une lettre de intrum justicia me réclamant une somme de 746e par le biais de Cofidis .Cofidis m'a dit qu'il ne connaissait pas cette société et ont décidé de faire saisie sur salaire je ne sais plus que faire merci

Par pat76, le 04/04/2013 à 16:50

Bonjour

Qui veut vous faire une saisie sur salaire Cofidis ou Intrum Justicia?

La somme qui vous est réclamée est la suite d'un crédit impayé?

De quand date ce crédit et quelle est la date du dernier impayé?

Si vous n'avez reçu que des lettres simples vous n'en tenez pas compte.

Aucune saisie sur salaire ne pourra être effectuée s'il n'y pas eu la décision d'un juge.

Pour cela vous devrez avoir été assigné devant un Tribunal ou une ordonnance en injonction de payer devra vous avoir été signifiée par un huissier de justice.

Par celena, le 04/04/2013 à 18:21

IL sagit dune personne du servisse juridique de Cofidis qui par telefone ma dit si je ne paier pas les 1450e de retard (somme que je regle a intruma avec 200e tout les mois)))il demanderai une saisi sur salair .le jour de lapel il ma confirmer kil enverai la demande le jour .meme.jai recu une lettre simple dun huissiesr

Par pat76, le 11/04/2013 à 15:32

Bonjour Celena

Vous ne tenez absolument pas compte des demandes qui vous sont faites par téléphone ou par lettre simple et cela même si une lettre simple venant d'un huissier.

Sans titre exécutoire émis par un juge même un huissier ne pourra rien vous saisir.

L'Huissier qui vous a envoyé une lettre simple est de votre département?

De quand date le dernier impayé de votre remboursement du crédit, à Cofidis?

N'ayez aucune inquiétude et ne répondez plus aux appels téléphoniques et n'envoyez aucun courrier pour répondre aux lettres simples que vous recevez.

Ne payez pas un seul centime d'euro sans qu'il y est eu une décision d'un Tribunal.